

LES NOUVELLES ÉCONOMIES EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

La Focale propose un éclairage sur une étude portant sur l'émergence des nouveaux modèles économiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette étude a été menée en 2015 dans le cadre d'un partenariat entre la Région et les cinq agences d'urbanisme du territoire régional.

Les évolutions structurelles des activités économiques et des emplois induisent de profonds changements dans les manières de travailler, de consommer, d'habiter, et de se déplacer dans la région. Ces bouleversements rapides, largement amplifiés par la numérisation de l'économie, contribuent au développement de **nouveaux modèles économiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur**.

L'action publique régionale, dans ses nombreux champs d'intervention, s'inscrit pleinement dans ces récentes dynamiques de transformation de l'économie. Les évolutions législatives récentes positionnent en effet la Région comme un acteur majeur dans les mutations économiques et sociales à l'œuvre sur les territoires. La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi Notre) renforce ainsi

l'action de la Région dans la définition des orientations en matière de développement économique. La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte engage également la Région à accompagner le développement de l'économie circulaire. Dès lors, les relations entre acteurs économiques et collectivités sont à renouveler.

Comment intervient donc l'action publique dans l'émergence de ces nouveaux modèles économiques ? Quels sont les impacts de ces nouvelles dynamiques économiques sur les territoires de la région ? Les collectivités doivent-elles se saisir de cette opportunité pour repenser l'économie ?

L'étude menée en collaboration entre la Région et cinq agences d'urbanisme en 2015, explore ces nouvelles formes d'organisation de l'économie régionale, selon trois angles d'analyse.

Ce sont d'abord les nouvelles logiques économiques, dans lesquelles s'inscrit une part importante des échanges économiques de demain, qui sont ainsi identifiées : **l'économie collaborative, l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité**. Puis, sous l'effet de nouvelles demandes sociales, deux domaines d'activités émergents tendent à se développer dans la région : les **industries créatives** et la « **silver économie** ». Enfin, l'observation des mutations de secteurs économiques plus traditionnels invite à appréhender les évolutions et adaptations d'activités plus spécifiques à la région. Quatre filières régionales sont ainsi analysées : **l'aéronautique, les parfums, le vin rosé de Provence et le festival de théâtre d'Avignon**.



Des nouvelles logiques économiques à l'œuvre

Différentes formes d'organisation de l'économie se développent en Provence-Alpes-Côte d'Azur, porteuses de nouvelles logiques de production et de consommation. Il s'agit de l'économie circulaire, de l'économie de la fonctionnalité et de l'économie collaborative. Ces « nouvelles » économies ont en commun de s'opposer au modèle économique classique sur différents plans, mais leurs frontières sont floues et se recoupent sur certains aspects.

L'économie circulaire prône le passage d'un schéma linéaire de type « extraire-produire-consommer-jeter », à un schéma en boucle, circulaire, cherchant à limiter l'utilisation des ressources à chaque étape. Dans ce modèle, chaque déchet ou rejet d'une production donnée devient ressource pour un autre cycle de production.

De son côté, **l'économie de la fonctionnalité** modifie la nature du lien économique, substituant en tant qu'objet de l'échange, l'usage d'un bien à sa propriété. En conséquence, l'échange n'est plus instantané ni définitif, mais il s'inscrit dans une relation co-construite entre fournisseurs et clients afin de définir un ensemble intégré de biens et/ou services répondant au mieux aux besoins.

Enfin, **l'économie collaborative** met en avant de nouvelles sources de valeur ajoutée pour l'échange économique : la co-production entre producteurs et consommateurs plutôt que la mise en concurrence pour le meilleur rapport qualité prix, la valorisation de biens et/ou services produits ou détenus de façon non lucrative par les agents économiques, la collaboration entre producteurs comme facteur d'innovation, la mise à disposition des outils numériques pour favoriser la créativité et le faire-par-soi-même...

Les exemples concrets de mise en œuvre de ces nouveaux modèles économiques en région sont plus ou moins nombreux selon l'acceptation donnée à chaque catégorie. L'économie circulaire, portée il est vrai par une initiative publique nationale à travers le guide stratégique mis au point par l'**ADEME** en 2011 et son inscription dans la nouvelle loi pour la transition écologique, évoque à la fois des initiatives liées à l'écologie industrielle et territoriale et les opérations de recyclage et valorisation des déchets. Un des projets phare de l'économie circulaire régionale est celui porté par la plateforme **PIICTO** au sein de la zone industrielle de Fos sur Mer² (Bouches-du-Rhône) avec l'objectif de mutualiser des flux d'énergie et de services entre les acteurs industriels implantés sur la zone. Ainsi, la construction d'un réseau vapeur est à l'étude pour réaliser des synergies entre producteurs et consommateurs de la plateforme. Autre projet en région, **l'éco-vallée de la plaine du Var** à proximité de Nice (Alpes Maritimes) est animée par un établissement public d'aménagement (**EPA**) initiateur d'une démarche d'écologie industrielle visant à faire collaborer les acteurs économiques pour dégager des opportunités d'activités en matière d'éco-conception et de valorisation des déchets.

Ce pan de l'économie circulaire est particulièrement important pour une région qui produit environ **9 millions de tonnes par an de déchets liés au BTP et 862 000 tonnes de déchets industriels.**

Et si la clé du développement économique de demain reposait sur la valorisation de ce qui, hier, ne représentait qu'un coût ?

C'est à un tel changement de logiciel économique qu'invite également le modèle de l'économie de la fonctionnalité. Dans ce modèle, l'entreprise vend l'usage de son produit. Elle doit donc intégrer à son coût de production le prix du produit mais également les services et techniques pour optimiser la durée de vie du bien produit et à en simplifier l'entretien et les réparations. Les modifications introduites dans la chaîne de valeur sont conséquentes, depuis l'éco-conception de biens durables et réparables, à la commercialisation d'offres de « solutions servicielles » conçues comme la réponse à un besoin traité dans sa globalité. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est le rôle de l'association **Club Cap EF** (pour Economie de la Fonctionnalité) qui accompagne les entreprises désireuses d'évoluer vers ce nouveau modèle dans les Alpes Maritimes et dans le Var. De son côté, l'institut **INSPIRE** (centre régional de réflexion et de mutualisation d'actions pour réconcilier développement et biosphère) a mis au point la méthode **NOVUS** (Nouvelles Opportunités Valorisant les Usages et Services). Il s'agit de sensibiliser et aider les entreprises dans leur transition vers l'économie

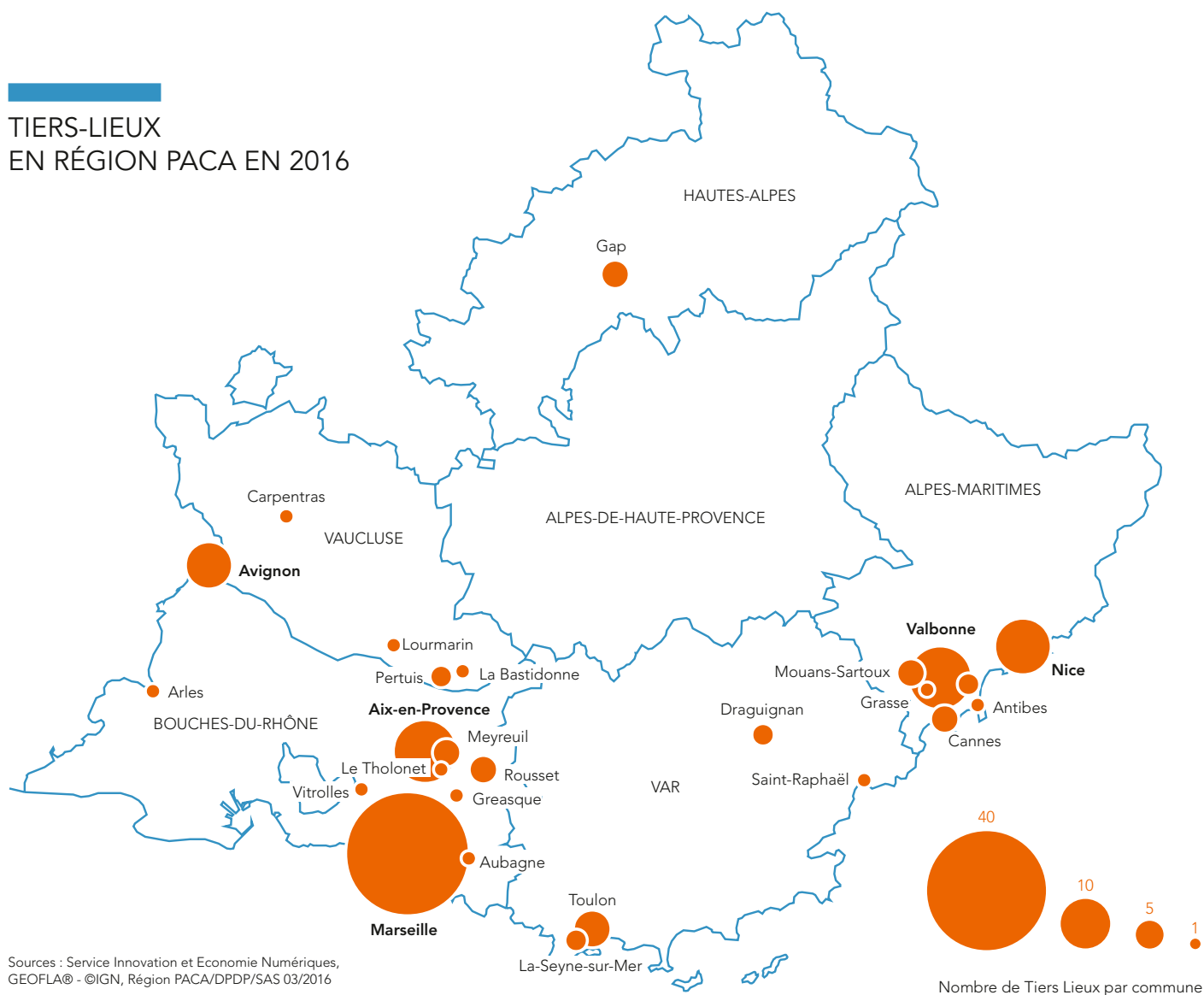
Ces nouvelles économies sont autant composites que sécantes. Il est intéressant de remarquer que chaque mouvance cherche à se démarquer par l'existence d'un **Think Tank*** associé, producteur d'information, de données, d'analyses sollicitées parfois par l'acteur public : l'institut de l'économie circulaire, le club de la fonctionnalité, la Fing et Ouishare.net. Cette structuration progressive témoigne de l'émergence effective de nouvelles façons de faire, ou à tout le moins de présenter, des modèles économiques différents, inscrits dans les préoccupations du développement durable et économique entendu comme gestion de la rareté des ressources sur un territoire¹.

*Think Tank : laboratoire d'idées

¹ **Économique** est un mot grec qui apparaît comme titre de deux traités, l'un de Xénophon, l'autre d'Aristote, dont l'objet est la connaissance et la formulation des lois (« nomos ») permettant d'optimiser l'utilisation des biens d'une maison (« oikos »), considérée comme unité collective de production d'une famille élargie ou d'un clan.

² Grand Port Maritime de Marseille

TIERS-LIEUX EN RÉGION PACA EN 2016



Sources : Service Innovation et Economie Numériques, GEOFLA® - ©IGN, Région PACA/DPDP/SAS 03/2016

TIERS-LIEUX

Les *Tiers Lieux* sont des espaces physiques ou virtuels de rencontres entre personnes et compétences variées qui n'ont pas forcément vocation à se croiser. Ils permettent l'émergence de projets collectifs permettant de co-crée et conserver de la valeur sur les territoires. Ils recouvrent notamment les espaces de coworking, les FabLab, les HackerSpace, les Repair'Café...etc.

de la fonctionnalité. Les parcs naturels régionaux ont également initié une réflexion pour concilier développement économique et biodiversité avec comme piliers : circularité, fonctionnalité, coopération et solidarité.

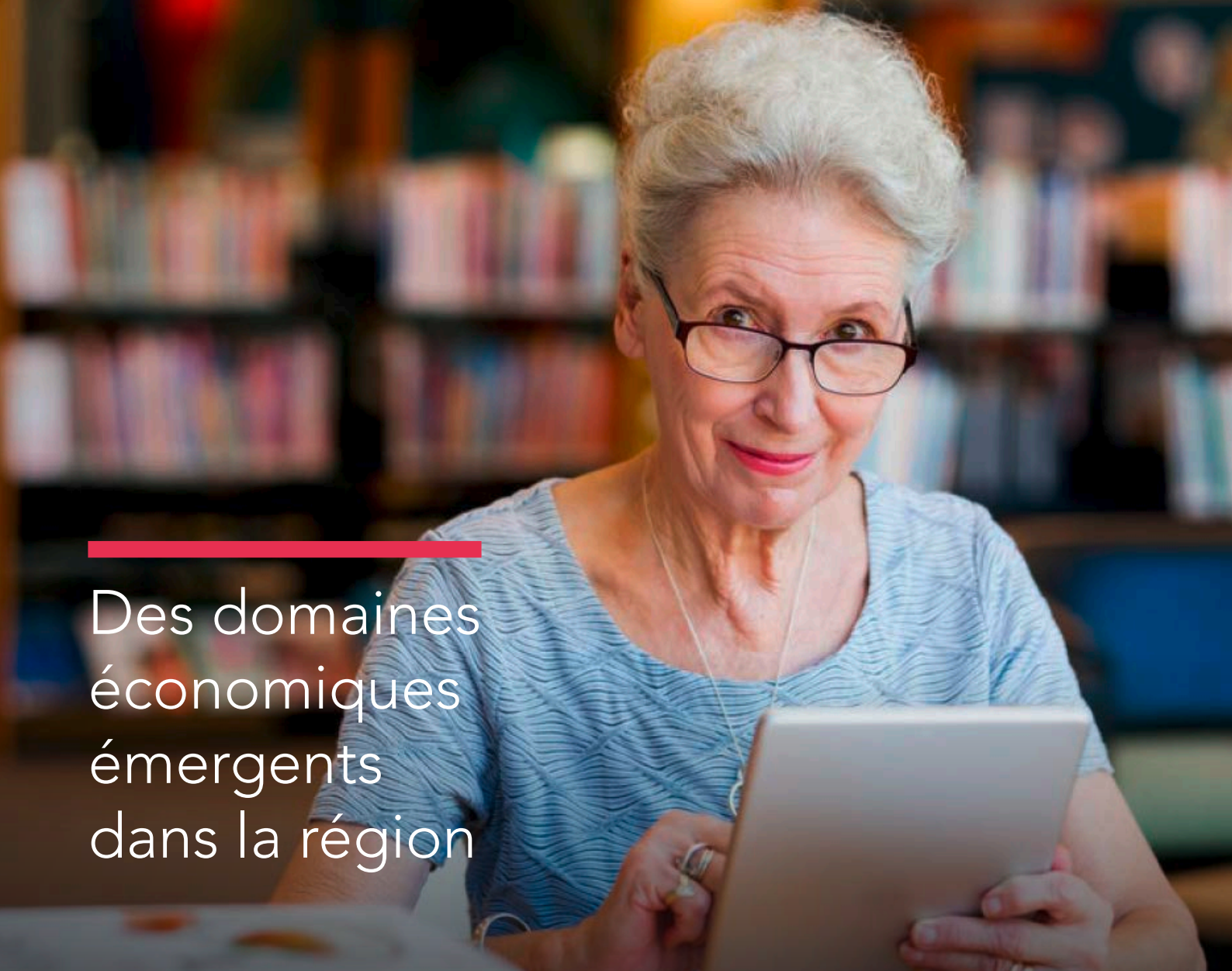
L'économie collaborative a de nombreux points communs avec les deux modèles précédents. La collaboration entre agents économiques permet ainsi d'optimiser la conception, la réalisation et/ou l'usage d'un bien. Les **AMAP** (Associations pour le Maintien de l'Agriculture de Proximité), le **co-voiturage** ou les **espaces de coworking** sont des exemples connus de nouvelles pratiques reposant sur le partage du risque, du bien ou de l'espace entre producteurs et usagers/clients. Ce sont des initiatives répandues dans la région et souvent soutenues par les pouvoirs publics à différentes échelles.

Plus international, le développement des activités dématérialisées de plateformes telles que *Air BnB*, *Blablacar* ou *Le Bon Coin* est à l'œuvre sur le territoire régional, parfois de façon spectaculaire dans le cas de *UberPop*. Ces nouveaux acteurs viennent bousculer les filières traditionnelles comme l'hôtellerie, le commerce ou le transport, et la question de la régulation de ces nouvelles formes d'échanges économiques se pose avec acuité. (voir encadré débat d'idées).

Il est encore trop tôt pour savoir si ces nouvelles logiques reflètent une réelle transformation des modes de vie et de produire. Plus certainement, elles sont impulsées par les nouvelles technologies de l'information et de la communication et s'inscrivent dans les injonctions du développement durable qui tendent à refaçonner l'organisation des rapports économiques. Pour autant, ces modèles

bouleversent certains segments de production et impactent les modes d'organisation des territoires. Ceux-ci s'approprient à plus ou moins grande vitesse les mutations globales selon les opportunités de leur configuration, de leur localisation (rural versus urbain) et des soutiens institutionnels dont ils bénéficient. Dans tous les cas, un vaste champ d'innovation s'ouvre pour les acteurs économiques et interroge l'action publique dans ses modes d'intervention : appui aux entreprises, éducation à l'environnement, aménagement du territoire.

Au-delà de ces nouveaux modes d'organisation de l'économie, de nouveaux domaines d'activités se investissent par l'univers marchand. Les **industries créatives** et la **silver économie** se développent ainsi, et particulièrement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Des domaines économiques émergents dans la région

Les industries créatives regroupent des filières porteuses d'une nouvelle source de valeur ajoutée, à travers la créativité comme facteur de production. Les référentiels de l'action publique ont contribué à en faire un enjeu croissant des politiques de développement économique. Les filières qui composent les industries créatives sont celles de la culture, du divertissement, de l'édition et de la création numérique.

La Silver économie apparaît, elle, comme un nouvel espace marchand autour des besoins de la population vieillissante (dont elle tire son intitulé : « silver » pour gris argent). De nombreux acteurs économiques, et notamment les structures de l'économie sociale et solidaire historiquement présentes dans le domaine social et médicosocial ainsi que dans la protection sociale et l'assurance, se positionnent sur ce marché à fort potentiel de croissance. De leurs côtés, les pouvoirs publics tendent à structurer ce domaine émergent pour favoriser le développement de biens et de services pour les séniors. Ainsi, les contrats de filière

signés en 2013 prévoient l'installation de comités régionaux de filière, avec les Régions comme chefs de file.

En Provence - Alpes - Côte - d'Azur, le développement de ces deux domaines émergents repose sur des caractéristiques propres au territoire régional : d'une part, l'importance des activités liées à la culture et au divertissement dans la première région touristique de province ; et d'autre part une forte proportion de séniors dans la population.

En PACA, la part des 65-80 ans a augmenté de 40% entre 1982 et 2012.

Les plus de 60 ans représentent 27 % de la population en 2014 (24% au niveau national)

Comme partout ailleurs, les activités créatives sont majoritairement localisées dans les grandes villes de la région.

Elles s'inscrivent dans des systèmes de partenariats entre structures publiques et privées associant recherche, culture et monde de l'entreprise.

Les activités créatives participent parfois à des opérations de rénovation urbaine, comme c'est le cas avec le site de la **Belle de Mai** à Marseille. Initialement pensé comme l'occupation associative et temporaire d'une friche industrielle, le projet est ensuite intégré au périmètre du programme « Euroméditerranée », par achat conjoint des lieux par l'établissement public éponyme et la mairie de Marseille, afin d'y développer trois pôles d'activités : médias, patrimoine et spectacle et culture vivante.

Autre configuration, le label **French Tech Culture** délivré en 2015 par l'Etat, identifie un éco-système thématique autour des industries créatives, comprenant entre autres les villes d'Avignon, Arles, Nîmes, Orange pour mettre en réseau les festivals et sites classés au patrimoine culturel. Le projet comprend également **1 200 entreprises représentant 5 000 emplois** dans les domaines de l'informatique,

de l'imagerie numérique ou encore des puces électroniques. On y trouve aussi le cluster *Avignon Delta Numérique*, l'université d'Avignon et des projets de *Fablab* (ateliers de fabrication numériques et coopératifs) et d'accueil de start-ups numériques, ou encore le salon *Pix & Tech* consacré aux jeux vidéo à Nîmes.



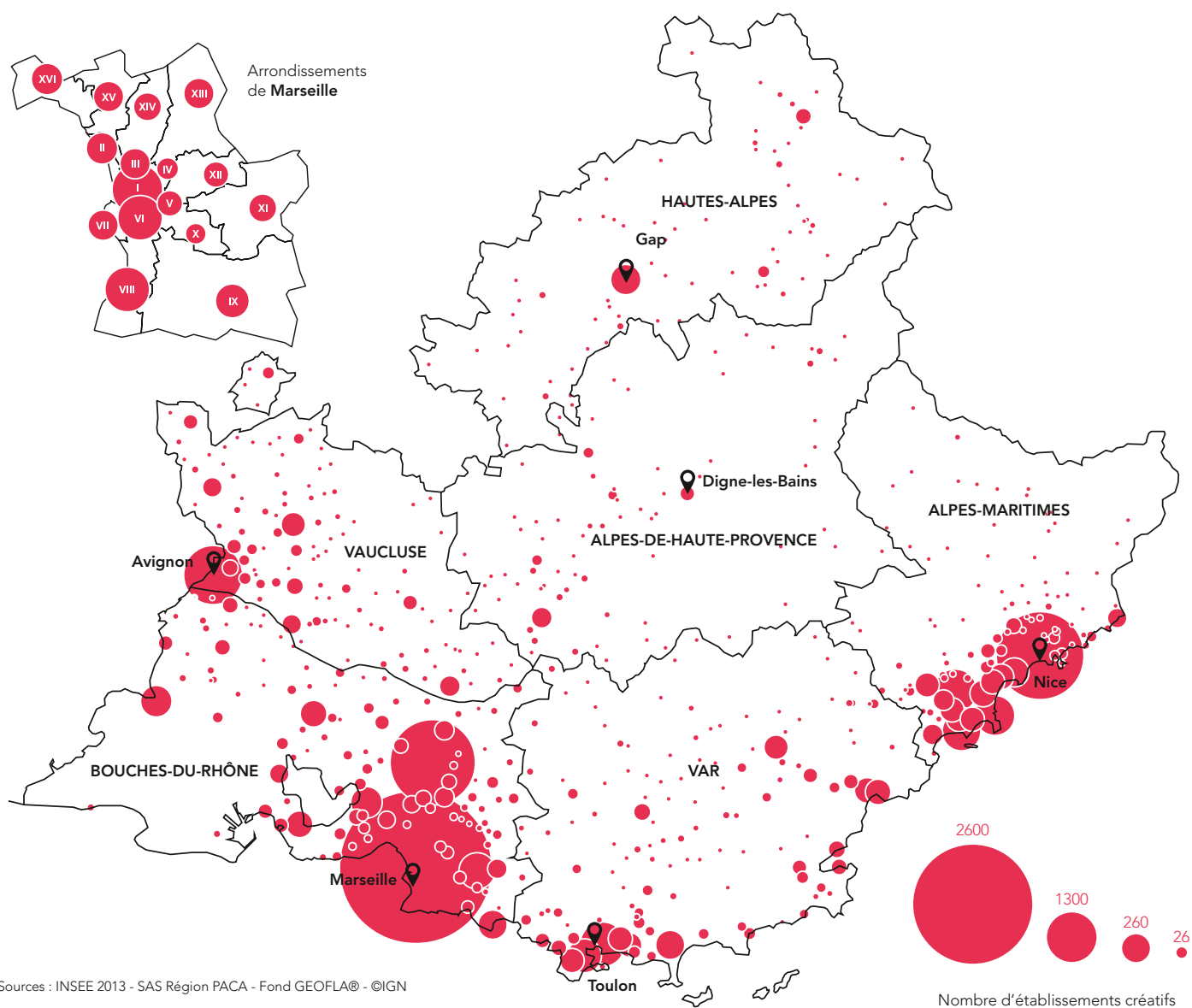
La Silver économie est portée par des interactions entre les clusters et pôles de compétitivité du territoire et des entreprises innovantes.

Ces interactions permettent le déploiement de lieux d'innovation et de démonstration dans de nombreux domaines : santé, finances, habitat, loisirs, nutrition etc. Ainsi, le centre d'innovation et d'usage en santé (**CIU-Santé**) se définit comme le « *guichet unique azuréen de l'innovation pour la santé à domicile et l'autonomie* ». Le **CIU-Santé** porte quatre plateformes d'évaluation et d'expérimentation permettant aux entreprises d'immerger leurs produits et leurs solutions en milieu médical. L'une

des plateformes, réalisée en partenariat entre la ville et la métropole niçoise, est le **living lab Paillon 2020**. Il est situé à proximité du CHU Pasteur, géré par la ville de Nice, et met à disposition de chercheurs, entreprises et citoyens un appartement de simulation pour tester les innovations.

Pour ces deux domaines émergents, le territoire apparaît comme un espace d'aménagement économique pour structurer des filières porteuses. L'action publique y produit un effet levier. Elle doit également accompagner l'évolution des mutations économiques à l'œuvre qui recomposent des produits spécifiques de la région.

ÉTABLISSEMENTS CRÉATIFS EN RÉGION PACA EN 2013



ÉTABLISSEMENTS CRÉATIFS

Les établissements créatifs touchent à la fois la création, la production et la commercialisation de contenus créatifs de nature culturelle et immatérielle. Ils possèdent un fort potentiel de création de croissance et d'emplois. Les principales villes de la région concentrent les volumes les plus importants d'établissements créatifs.



Des spécialisations régionales en réinvention

Emblématiques de la région, certaines filières doivent s'adapter aux évolutions économiques, en puisant dans le territoire, les ressources de leur compétitivité. Quatre d'entre elles ont fait l'objet d'une attention particulière dans cette étude : l'aéronautique, les parfums, le vin rosé de Provence, et le festival de théâtre d'Avignon.

L'aéronautique emploie environ **18 100 personnes en Provence-Alpes-Côte d'Azur**, dont le cœur de filière, dans les Bouches-du-Rhône, s'organise autour d'une très grande entreprise de production d'hélicoptères et d'une myriade d'entreprises sous-traitantes. Les enjeux d'un tel éco-système sont multiples. Notamment, les risques engendrés par la plus ou moins forte dépendance économique entre entreprises sous-traitantes et donneur d'ordre unique. Pour y répondre, des stratégies de diversification et d'autonomisation sont soutenues par le pôle de compétitivité **PEGASE** (créé en 2007). Plus récemment, le projet **Henri Fabre** conforte le développement de la filière aéronautique à travers des axes stratégiques qui portent sur la recherche et l'innovation, la production et les relations entre donneurs d'ordre et PME, l'offre territoriale et l'offre de formation. L'ancrage pérenne de ce secteur dans la région pose une série de défis. D'une part, le modèle économique du produit phare (l'hélicoptère) qui évolue vers un modèle serviciel (la recherche d'une meilleure adaptation aux besoins des clients). D'autre part, les mutations induites par le numérique dans les phases de conception et de maintenance qui nécessitent une diversification des compétences présentes sur le territoire.

La filière des parfums est historiquement présente sur le territoire grassois (Alpes-Maritimes). Celle-ci assure plus de la moitié de la production de produits aromatiques français sur la base d'un cœur de métier : la transformation de la plante à parfum en extraits et produits distillés. Certes, les plantes ne sont plus cultivées sur le territoire, mais les savoir-faire liés à la transformation ont perduré au sein d'entreprises familiales historiques progressivement rachetées et orientées vers la fabrication de compositions parfumantes

intégrant des ingrédients chimiques. Les groupes présents à Grasse sont inscrits dans l'économie mondiale, mais également ancrés dans un territoire qui a développé une logique de cluster intégrant des composantes d'innovation, de recherche, de formation et d'offre territoriale.

Les entreprises de la filière ont réalisé des investissements massifs en recherche et développement et recentré leurs installations locales sur des équipements technologiques de pointe. De leur côté, les collectivités ont soutenu la pépinière **Innovagrass** ouverte en 2010 et qui totalise une quarantaine de projets. Elles développent une offre d'espaces d'activité et contribuent à l'émergence d'un pôle d'excellence du végétal. Celui-ci mobilise des partenaires industriels, académiques et technologiques dans l'objectif de devenir un lieu de référence mondiale en matière d'extraction, de transformation et de contrôle sécurité sur les matières naturelles et les plantes².

L'ancrage territorial du vin rosé de Provence est pour ainsi dire inscrit dans sa dénomination. Pour autant, la concurrence sur ce pan de la viticulture est vive. Au niveau mondial, le vin rosé représente 10% de parts de marché dans la consommation de vin. Un tiers du vin rosé consommé est produit en France et la production provençale compte pour **40% de la production en AOC**.

La filière connaît un dynamisme remarquable. Les exportations de vin rosé de Provence ont connu une explosion depuis 2010 et augmenté de 100% en 4 ans, alors même que le prix à l'exportation a progressé de 150% entre 2002 et 2014. Toutefois, c'est bien la **demande intérieure** qui impulse le dynamisme de la filière avec une évolution des modes de consommation du vin (plus ludique, plus féminin...) et la construction progressive

d'une image plus qualitative, associée à un imaginaire autour de la Provence et de sa douceur de vivre (farniente, soleil et cigales...).

Plusieurs initiatives ont été développées pour structurer cette filière ces dernières années. Créée en 1999 à Vidauban (Var), le **centre de recherche et d'expérimentation du rosé**, est financé par des fonds professionnels (chambre d'agriculture du Var, Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence) et des subventions publiques (France Agrimer, Conseil régional PACA). Ses missions d'expertise scientifique sont destinées aux professionnels pour une meilleure connaissance des terroirs et des techniques de vinification et de conservation.

En 2004, les vignerons et négociants des principales appellations se sont regroupés dans un **Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence (CIVP)** ayant des missions d'étude, de suivi et de régulation du marché ainsi que des actions de promotion et d'appui aux entreprises.

Plus récemment constitué, le **cluster Provence Rosé** est une association au service des entreprises de la filière pour promouvoir la mise en réseau, le développement et l'innovation. Initiative de mutualisation dans un secteur composé de nombreuses petites entreprises, le cluster propose une plateforme de recrutement, des partenariats avec l'Education nationale, la création de formation continue, l'organisation de manifestations et salons.

Le festival de théâtre d'Avignon, autre spécificité régionale, est un évènement culturel complexe étayé par deux piliers complémentaires : le festival **In** et le festival **Off**.

En 2014, le festival a attiré **700 000 visiteurs pour 1,5 millions de tickets vendus** et près de 8 000 professionnels du spectacle.

² En région PACA, la filière régionale est fédérée par le pôle de compétitivité « Arômes Senteurs Saveurs » (Pôle PASS) comptant 154 membres.

La réputation du festival s'appuie d'abord sur le *In* dont le budget atteint 13,3 millions assuré à 50% par des subventions publiques. Toutefois, avec seulement 3% de subventions dans un budget d'1,5 million, la croissance quantitative du *Off* permet des retombées économiques sur le territoire estimées à 82 millions (contre 25 millions pour le festival *In*). Bâti sur des modèles économiques très différents, des liens forts unissent pourtant les deux faces d'un même festival qui partage notamment la même localisation au sein du patrimoine historique et culturel de la ville d'Avignon. Les enquêtes de fréquentation

montrent également une certaine porosité entre les spectateurs du *In* et ceux du *Off*.

Au-delà des retombées économiques, la saisonnalité du phénomène impacte la fréquentation touristique de la ville dont certains commerces ou restaurants qui n'ouvrent que sur la seule période du festival. Les solutions envisagées pour assurer la pérennité de l'événement relèvent d'une concertation entre pouvoirs publics et organisateurs afin de lisser l'activité du spectacle vivant sur le reste de l'année.

Aux termes de cette analyse, l'outil numérique apparaît comme un déterminant essentiel dans l'émergence de ces nouvelles pratiques d'acteurs, du bouleversement des relations producteurs-clients et de l'enrichissement de la palette des services proposés... C'est pourquoi, les réflexions sur les impacts de la conversion au numérique des secteurs économiques traditionnels en région se poursuivront en 2016 dans les travaux menés en collaboration entre la Région et les agences d'urbanisme.

DÉBAT D'IDÉES

L'ubérisation de l'économie : opportunités ou menaces ?

En réaction au développement rapide de la start-up californienne **Uber**, spécialiste de la voiture de tourisme avec chauffeur, et aux bouleversements majeurs qui traversent la sphère économique, le néologisme *ubérisation* a émergé, pour qualifier ces nouvelles formes du travail qui essaient dans nombre de secteurs, en écho à la révolution numérique.

L'ubérisation de l'économie, de l'emploi et du travail caractérise cette nouvelle forme d'échanges marchands, fondée sur la mise en relation de particuliers ou de travailleurs indépendants avec des clients potentiels, à travers une plate-forme numérique.

Les partisans de *l'ubérisation* du travail expliquent que le développement rapide de ces nouvelles manières de travailler correspond non seulement aux évolutions des technologies, mais aussi à celles des **modes**

de vie et aspirations des individus. Ainsi, la production serait désormais régulée par le consommateur final. Le travail indépendant répondrait lui aux aspirations d'autonomie, de responsabilité et de liberté d'organisation, en libérant la subordination et les rigidités du travail salarié (gestion du temps, télétravail etc.). **Véritable changement de paradigme** pour certains, il s'agit en effet de transformer le modèle traditionnel du marché du travail, ce qui conduirait à des effets leviers importants, notamment pour l'organisation collaborative du travail ou pour l'innovation dans les modes de production. L'économiste Enrico Moretti estime même que ces nouvelles formes d'emploi, en générant une forte demande de services, qualifiés ou non, suscitent ainsi une dynamique favorable à l'activité locale, non délocalisable.

Les critiques estiment en revanche qu'en bouleversant l'économie traditionnelle, *l'ubérisation* fait peser une menace sur le salariat et **contribue à développer la précarité de l'emploi.** Le recours à des travailleurs indépendants et non-salariés ouvre la voie à une concurrence déloyale et accroît ainsi les inégalités sur le marché du travail. « Freelancisation », « intermittence

généralisée du travail », travail dissimulé, emplois faiblement qualifiés, les conséquences sociales de ce modèle économique semblent défavorables. Sont pointés notamment le déséquilibre des régimes de protection sociale, et les conditions de travail et de sécurité.

L'enjeu majeur soulevé par la question de *l'ubérisation* réside dans **la recherche de nouvelles formes de régulation** dans de nombreux domaines. Déterminer un cadre juridique au regard des enjeux liés à la concurrence, renforcer la couverture sociale des travailleurs indépendants, adapter les règles aux enjeux de sécurité, de confiance et protection des données (etc.) sont autant de sujets qui font débat actuellement. L'encadrement des pratiques de ces plateformes numériques est au centre du projet de loi pour le développement de l'économie numérique. Plutôt que d'élargir le salariat aux travailleurs du numérique, le **Conseil national du numérique** penche, dans son dernier rapport (*Travail, Emploi, Numérique : les nouvelles trajectoires*, janvier 2016) pour un renforcement du statut des travailleurs indépendants. A suivre...

Eclairages

OUVRAGES

- DELANNOY Emmanuel
L'économie expliquée aux humains, Wildproject, 2011
- GAGLIO Gérald, LAURIOL Jacques, Du TERTRE Christian,
L'économie de la fonctionnalité : une voie nouvelle vers un développement durable ? Octares, 2011
- McDONOUGH Neal, BRAUNGART Michael
Cradle to Cradle, Créer et recycler à l'infini, Alternatives, 2011
- NOVEL Anne-Sophie, **La vie share mode d'emploi consommation, partage et modes de vie collaboratifs**, Alternatives, 2013
- RIFKINS Jeremy, **Troisième révolution industrielle**, Les liens qui libèrent, 2012
- SEMPELS Christophe, HOFFMAN Jonas, **Les business models du futur : créer de la valeur dans un monde aux ressources limitées**, Pearson, 2012

ÉTUDES

- CESER Paca, **L'économie circulaire ; enjeux et opportunités pour les acteurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, janvier 2016
- CGDD (Commissariat général au développement durable), **L'écologie industrielle territoriale (EIT) : un nouveau mode de développement économique et écologique**, décembre 2014
- CGSP (Commissariat général à la stratégie et à la prospective)
La Silver Economie, une opportunité de croissance pour la France, décembre 2013
- ADEME, **Vers une économie circulaire**, la Recherche n°472, février 2013

ARTICLES

- KHAN Albert, **L'économie collaborative : quels potentiels pour les territoires ?**
Laboratoire d'innovation publique, vol 10, septembre 2014
- LIEFOOGHE Christine, **Economie créative et développement des territoires : enjeux et perspectives de recherche**, Innovations n°31, 2010
- Du TERTRE Christian, **Economie servicielle et travail : contribution théorique au développement « d'une économie de la coopération »**, Travailler 1/2013, n°29
- La Fabrique Ecologique, Villes et territoires en partage.
L'économie collaborative au service des territoires, Note, octobre 2013

SITES WEB

- Institut de l'économie circulaire - www.institut-economie-circulaire.fr
- Club économie de la fonctionnalité et développement durable - www.club-economie-fonctionnalite.fr
- Ouishare - www.ouishare.net
- Conseil national du numérique - www.cnnumerique.fr

